

# GESTION DES RESSOURCES HUMAINES



**VIA & VIE**

## VIA

Avoir moins de **28 ans**, être ressortissant de l'un des États membres de l'espace économique européen et jouir de tous ses droits civiques.

Le volontariat s'exerce dans les ambassades, les consulats et également au sein des alliances françaises.

La **rémunération**, elle est composée d'une part fixe (723,99 €) et d'une variable déterminée selon le pays d'affectation. Au total, l'indemnité oscille entre 1 300 et 3 700€.

La recherche du VIA s'opère uniquement sur la base des propositions diffusées en ligne, contrairement au VIE (volontariat international en entreprise) pour lequel les sites des grandes entreprises diffusent des offres.

## VIE

Il faut être Français ou bien ressortissant de l'Union Européenne, être âgé de 18 à 28 ans et avoir un casier judiciaire vierge. Selon les missions, les séjours peuvent durer de 6 à 24 mois.

Niveau d'anglais courant est un plus

Rémunération idem VIA

Plus de 1 877 entreprises se sont lancées dans l'aventure. Parmi elles, figurent Air Liquide, Alstom, BNP Paribas, Credit-Agricole, GDF-Suez, Natixis ou encore Thales

[S'inscrire ou rechercher sur Civiweb.com](https://www.civiweb.com)